

Convention **APIA-OMNIUM**

L'assurance de ne pas rester isolé(e) et que vos volontés seront respectées

...et pas seulement les dernières !

Pour ne pas être seul(e) chez soi, à l'hôpital ou dans un home

La convention s'adresse à des personnes isolées ou qui craignent de l'être un jour.

L'objectif est d'offrir un service le plus complet possible aux personnes dans cette situation afin qu'elles puissent bénéficier d'une aide désintéressée à l'automne de leur vie.

Il ne s'agit pas de proposer une sorte de catalogue de prestations dans lequel on peut puiser ce qui conviendrait le mieux.

C'est la personne concernée qui détermine ses souhaits en cas de difficultés ainsi que les modalités et moyens (*notamment financiers*) à mettre en œuvre. Chaque personne peut avoir des attentes et perspectives différentes.

Il s'agit donc bien du **principe de l'Omnium**. Pour une voiture, on ne souscrit pas une telle assurance après un accident. Il en est de même pour notre Omnium.

C'est une précaution prise lorsqu'on est encore en mesure de déterminer clairement ses volontés afin de bénéficier (*surtout en fin de vie*) d'un encadrement et/ ou d'un accompagnement de qualité avec comme finalité le respect des volontés de chacun, dans la mesure du possible.

Dès lors, la convention résulte d'un accord entre le demandeur et la Fondation.

Lorsque vous serez seul(e) chez vous ou dans un home

Qui vous accompagnera au restaurant, au théâtre, au cinéma ou simplement faire un peu de shopping ?

Qui viendra vous rendre régulièrement une petite visite ou partager un moment avec vous ?

Notre convention, c'est autre chose qu'une simple gestion financière !

Le parrainage de 3 personnes.

L'un des principes de base de la convention est de confier son application à des « parrains » Ils devraient être 3, de préférence non liés entre eux par des liens familiaux et/ou professionnels.

Ils seront choisis de commun accord entre la personne demandeuse et notre association.

Le rôle des « parrains » est de veiller au choix d'un encadrement de qualité en confiant cette mission à des aides-seniors qui seront sous leur « contrôles ».

Ce parrainage est illimité. Si l'un des parrains faisait défaut, il serait remplacé.

Il n'existe, à notre avis, aucune structure qui remplisse un tel rôle. Evidemment, il existe des services qui offrent des prestations mais limitées.

Le demandeur se trouve souvent face à un seul interlocuteur. Quel recours en cas de souci, voire d'abus ?

Administrateur de biens

Pour les personnes isolées qui ne sont plus en mesure de gérer leur patrimoine, il y a une procédure connue qui est la désignation par le Juge de Paix d'un Administrateur de biens.

C'est évidemment une bonne chose que cette solution existe. Le Juge désigne quelqu'un qui offre surtout des garanties en termes de gestion financière.

Lorsqu'on se retrouve isolé, avec pour encadrement une seule personne, celle-ci peut être tentée de profiter de la situation.

On a souvent constaté la chose avec (*par exemple*) du personnel de nettoyage, une assistante sociale, etc.

Avec l'Apia et notre Fondation, les bénéficiaires de notre convention ont la garantie d'être entourés de **personnes différentes** qu'ils ont choisies.

Cotisation - Fonds Apia-OSA (omnium Solidarité Amitié)

Cotisation : elle est de **€ 5 par mois** payable par trimestre (€ 15), semestre (€ 30) ou annuelle (€ 60)

À verser sur le compte **BE37 0016 9147 9128** de l'Apia

Pour garantir la bonne exécution de vos volontés et utiliser votre argent à votre profit, nous proposons une formule efficace *qui n'est pas du tout obligatoire*. C'est une possibilité. Vous pouvez proposer n'importe quelle autre formule.

Vous déposez le montant que vous estimez utile sur un livret avec votre signature et celle du responsable de notre Association. Vous pouvez donc contrôler à tout moment la situation de votre livret.

En cas de problème(s) il n'est plus nécessaire d'attendre une éventuelle décision d'un proche ou le jugement d'un tribunal. L'argent est immédiatement disponible pour rétribuer les personnes nécessaires à votre encadrement.